

## **IBUKA-Mémoire et Justice ASBL (Ibuka-Belgique)**

### **Communiqué de presse à l'occasion de la 17<sup>ème</sup> commémoration du génocide des Tutsi commis au Rwanda en 1994**

**7 avril 1994 – 7 avril 2011.** Cela fait déjà 17 ans qu'au Rwanda, en cent jours seulement, plus d'un million de personnes (hommes, femmes, bébés, enfants, personnes âgées, sans aucune distinction) ont été massacrées sur l'ensemble du territoire national pour la simple raison qu'ils sont Tutsi. Le 7 avril fut ainsi le début du dernier génocide du 20<sup>e</sup> siècle, planifié et organisé essentiellement sous les ordres du "Hutu Power". Il est dès lors impératif d'entretenir la flamme de la mémoire pour rappeler à l'Humanité que, malgré les bonnes résolutions et les discours qui ont suivi les génocides des Arméniens et des Juifs, il y eut un autre génocide. Il est primordial, pour éduquer les générations futures au respect de la vie humaine, d'entretenir cette mémoire et d'élaborer les outils adéquats de répression et de prévention contre toute tentative de génocide ou d'acte génocidaire tout en favorisant par tous les moyens la résilience pour les victimes survivantes.

**C'est pourquoi IBUKA vous convie aux activités de commémoration du génocide des Tutsi organisée ce jeudi 7 avril 2011 à Bruxelles :**

- **19h00 : Marche du Souvenir : De la Place Royale au Palais de Justice.**
- **20h30 : Soirée de la Mémoire au Centre Culturel d'Auderghem : 183, Boulevard du Souverain, B-1160 Bruxelles.**
- **24h00 : Veillée.**

IBUKA asbl saisit l'occasion pour rappeler **les recommandations d'un colloque** qu'elle a organisée le 29 avril 2011 au Parlement européen sur le thème « **La justice à l'épreuve du génocide des Tutsi** ». Organisé en collaboration avec le Collectif Ibuka-Europe et avec le soutien de l'Alliance des Démocrates et des Libéraux pour l'Europe, ce colloque a dressé le bilan de la justice post-génocide au Rwanda, au Tribunal Pénal International sur le Rwanda (TPIR) et en Europe. Des recommandations ont été formulées pour renforcer les acquis et relever de nombreux défis. Elles s'adressent aux autorités du Rwanda, de l'ONU et de tous les pays abritant des génocidaires rwandais présumés.

#### **1. Recommandations en matière de justice nationale et internationale**

- Un appel est lancé aux autorités politiques et judiciaires en Europe pour que les enquêtes sur les présumés génocidaires rwandais vivant sur leur territoire soient une priorité dans leurs politiques. Une mention d'encouragement a été formulée à l'attention de la Belgique pour qu'elle continue à servir d'exemple en la matière par rapport aux autres pays européens.
- Un appel est lancé à tous les pays qui hébergent les génocidaires présumés pour qu'ils les jugent et contribuent ainsi à la manifestation de la vérité.
- Des efforts doivent se poursuivre pour renforcer la protection des témoins dans des procès relatifs au génocide des Tutsi.
- Les participants recommandent au législateur du Rwanda et de la Belgique de combler le vide juridique en matière de réparation collective.
- Les associations des survivants sont encouragées à apporter leurs contributions aux réflexions en cours sur le cadre juridique de l'après – gacaca au Rwanda
- Les rescapés sont encouragés à poursuivre la collaboration avec la justice nationale et internationale parce que la quête de la justice est lente mais indispensable.
- Dans la perspective de la clôture des travaux du TPIR à Arusha, les participants appellent l'ONU à confier les acquis et le patrimoine du TPIR à une institution rwandaise chargée de la préservation de la mémoire du génocide des Tutsi. Ces

archives doivent contribuer à l'éducation de la population pour que plus jamais un génocide ne se reproduise au Rwanda ou ailleurs.

## **2. Recommandations en matière de réparation et d'indemnisation**

- Un appel est lancé à l'attention du législateur rwandais afin qu'il mette en place une loi créant un **fonds d'indemnisation** en faveur des victimes du génocide des Tutsi.
- Un appel est lancé aux Nations Unies pour mettre en place un **fonds de soutien aux survivants du génocide des Tutsi**. Celui-ci permettrait de combler les lacunes liées à la non prise en compte de la question des réparations au niveau du TPIR.

## **3. Recommandations en matière de lutte contre le négationnisme**

- Un appel est lancé aux autorités belges pour qu'elles élargissent la loi de 1995 réprimant le négationnisme de la Shoah aux génocides des Tutsi et des Arméniens.

## **4. Recommandations en matière d'aide juridique, psychologique et matériel des survivants.**

- Un appel est lancé aux autorités du Rwanda et aux partenaires au développement pour qu'ils poursuivent et renforcent des programmes d'assistance juridique, psychologique, matérielle et plus particulièrement l'aide aux soins médicaux spécialisés pour les rescapés qui présentent encore des séquelles du génocide. Malgré les 17 ans écoulés et les progrès réalisés, les besoins restent considérables.

Bruxelles, 07 Avril 2011

Ibuka – Mémoire et Justice ASBL  
Rue de la Prévoyance, 58  
1000 Bruxelles  
E-mail : [info@ibuka.net](mailto:info@ibuka.net)  
Contact : 0486/327704